

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01909

Numéro SIREN : 910 689 066

Nom ou dénomination : A&S TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt A2023/028642

A&S TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège Social : 1 bis Allée de la Combe, 69380 LISSIEU
910 689 066 R.C.S LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 JUILLET 2023

Le 10 juillet 2023 à 18 heures, au siège social, 1 bis Allée de la Combe, 69380 LISSIEU

Monsieur Seyit KARABACAK, demeurant 590 Avenue de Montplaisir 01480 Jassans-Riottier
Associé Unique de la société A&S TRAVAUX, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de
2 000 euros,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Cession d'actions au profit d'un tiers
- Démission du Président
- Nomination du nouveau Président
- Nomination de Alexandre MAREC en qualité de Directeur général
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : CESSIION D'ACTIONS AU PROFIT D'UN TIERS

L'Associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance du projet de cession qui a été notifié à la Société, décide, conformément à l'article 13.2 des statuts, d'autoriser la cession d'actions au profit de Monsieur Nicolas MAREC, demeurant au 4 Route de Strasbourg, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE. Dès lors la société devient pluripersonnelle.

DECISION : DEMISSION DU PRESIDENT

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Seyit KARABACAK de ses fonctions de Président, prenant effet ce jour.

DECISION : NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Nicolas MAREC, né le 18/12/1976, en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Seyit KARABACAK, démissionnaire.

Monsieur Nicolas MAREC déclare accepter les fonctions de Président et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DECISION : NOMINATION DE ALEXANDRE MAREC EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Directeur général de la Société, pour une durée illimitée

Monsieur Alexandre MAREC, né le 26.04.1979, demeurant au 304 Rue Garibaldi, 69007 LYON.

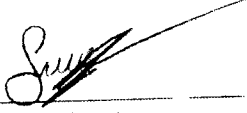
Le Directeur général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Le Directeur général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes a l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.


L'Associé unique

“ Ce bnfic conforme ”

